

TRIBUN DU PEUPLE,

PARAISSANT TOUS LES JOURS.

CINQ CENTIMES LE NUMERO.

Se distribue à Lyon, Galerie du Grand-Théâtre, 4, et quai de l'Hôtel de la Ville.



AUX TRAVAILLEURS.

Travailleurs, nos frères, une grande question, celle du salaire, s'agite au milieu de vous. L'ignorance où on vous a toujours laissés sur vos véritables intérêts, est la cause du mouvement qui vous entraîne aujourd'hui. Ce tarif que vous demandez est une des questions les plus graves de l'économie industrielle; mais la gravité d'une question n'en fait pas l'importance : le tarif, si vous l'obteniez, ne vous mènerait à aucun résultat. Cette assertion, qui doit d'abord vous paraître étrange, est cependant susceptible d'être prouvée jusqu'à l'évidence.

Il ne faut, pour cela, que des raisonnements simples, que des discussions établies entre vous, des conférences, enfin, où vous arriveriez, à votre insu, à découvrir vous-mêmes la vérité. Aussi, le citoyen Guillermain, dans la séance du 2 mars de la commune de Lyon, a-t-il fait ressortir en termes énergiques, l'importance des clubs, où vous pourriez venir vous éclairer sur vos intérêts, et puiser les grands principes de *liberté*, d'*égalité* et de *fraternité*, qui sont ceux de notre sainte République.

Les conflits tiennent souvent à des malentendus, au défaut de connaissance que nous avons de certains principes. Ne négligez donc aucune occasion de vous éclairer. Aujourd'hui, à midi, une réunion de travailleurs doit avoir lieu au Colisée pour s'entendre sur les questions de salaires, et aviser aux moyens pacifiques de faire cesser cette grève qui vous est fatale autant qu'elle désole vos amis les plus dévoués. Rendez-vous donc à cette réunion de

frères, pour profiter des lumières et des salutaires enseignements qui vont en jaillir.

Ayez confiance dans la *commission centrale* de l'Hôtel-de-Ville, où les travailleurs sont largement représentés ; prêtez aussi votre concours au citoyen Arago, envoyé dans notre ville *pour y assurer le bonheur du peuple et le triomphe de la République*. Voici les paroles touchantes que ce représentant vous adresse dans une affiche placardée aujourd'hui sur tous les murs de Lyon :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Aux ouvriers.

Citoyens!

Le Gouvernement provisoire de la république compte sur vous. Vous lui viendrez en aide quand il s'occupe activement du sort des travailleurs. La grande question de l'organisation du travail s'élabore à Paris dans la Commission gouvernementale présidée par le citoyen LOUIS BLANC et le citoyen ALBERT, ouvrier. Bientôt elle sera résolue. Mais il faut, pour atteindre ce but, que nous allons toucher, et du calme et de l'ordre *Il faut que le travail ne soit pas suspendu.*

Vous avez dit longtemps, pratiquant de la sorte une vertu sublime : *Travail et résignation*. Dites-vous aujourd'hui, et pour un temps bien court : *Travail et patience*.

Donnez ; donnez ainsi à la France républicaine la mesure de votre force et de votre sagesse.

Le commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

EMMANUEL ARAGO

COMMUNE DE LYON.

Séance du 3 mars.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Le procès-verbal de la veille est adopté.

Il est fait lecture d'un projet de placard tendant à détruire les

insinuations malveillantes que *le Courrier de Lyon* a imprimées contre les citoyens armés qui occupent les forts des Bernardines et Saint-Laurent. — L'assemblée décide qu'on fera insérer ce projet dans les journaux.

Un membre annonce que, dans une réunion, les fabricants de châles venaient d'augmenter la main-d'œuvre de 33 %.

Le citoyen Gudin fait à la commission la communication suivante : Aux forts de la Croix-Rousse, des démolitions ont été commencées et aussitôt abandonnées. Les citoyens armés qui les occupent, sont résignés à attendre jusqu'à jeudi, époque où le citoyen Arago pourrait avoir reçu une réponse de Paris; mais ces citoyens sont débordés par la population de la Croix-Rousse, qui annonce que demain matin ils recommenceront à démolir au bastion n° 4.

Le citoyen Gudin propose que des membres fussent envoyés demain matin pour engager le peuple, au son du tambour, à surseoir à la démolition jusqu'à jeudi, délai fixé par le citoyen Arago.

Le citoyen Pétetin nie que le représentant ait fixé et ait pu fixer un délai pour la démolition; il soutient qu'il faut un décret du gouvernement provisoire.

Le citoyen Benoît dit que le matin, lorsqu'on commençait à démolir, une commission se transporta à la Croix-Rousse pour faire cesser, et qu'elle n'y parvint qu'en promettant que tout ce qui menaçait les citoyens serait démoli jeudi; que cette commission s'était transportée sur la place de Bellecour, auprès du citoyen Arago, qui assistait à la revue, et lui avait fait part du délai qui venait d'être arrêté. Le citoyen représentant avait répondu qu'on lui donna le temps d'expédier et de recevoir un courrier.

Le citoyen Lortet s'offre de faire une démarche, lui seul et sans éclat, auprès des citoyens de la Croix-Rousse.

Un citoyen armé des forts des Bernardines et Saint-Laurent, confirme la communication du citoyen Gudin, et ajoute qu'il leur sera impossible demain de retenir les coups du peuple.

Le citoyen Kauffmann affirme, qu'il a vu quand le citoyen

Arago a expédié un courrier (ce dont personne ne doutait), et ajoute que ce représentant avait demandé (sur la proposition du citoyen Lortet), que lorsqu'on aurait renversé tout ce qui pouvait menacer l'intérieur, le reste fût réservé à des hôpitaux, écoles, assemblées populaires, etc.

Le citoyen Lortet annonce que demain une pétition pour la démolition des forts se signera à Lyon et à la Croix-Roussée.

Sur la proposition d'un membre, la décision de la question est renvoyée au représentant.

La commission passe à la désignation de ceux de ses membres qui devront présider demain, dans chaque quartier, les élections de la garde nationale.

Pendant que cette liste se dresse, les membres envoyés auprès du représentant pour l'avertir de ce qui doit se passer demain à la Croix-Roussée, disent que ce représentant charge des citoyens connus à la Croix-Roussée de s'y transporter demain de bonne heure, pour adresser au peuple des exhortations.

Un citoyen qui arrive de la Croix-Roussée, dit que tout y est parfaitement tranquille et que le club démocratique discute paisiblement des questions de principes.

Une demi-heure après un des citoyens armés qui occupent les forts des Bernardines et Saint-Laurent annonce qu'ils viennent d'apprendre que les démolitions commenceront demain à six heures du matin, et qu'il doute que leurs efforts puissent les empêcher.

La séance est levée à 11 heures



Séance du 4 mars

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Le procès-verbal est lu, rectifié et adopté.

Le citoyen Clermont donne lecture d'une pétition des garçons boulangers réunis à la Rotonde, tendant à obtenir une augmentation de salaire, la suppression des placeurs, et demandant qu'il ne soit pas fait d'apprentis pendant un an. Ils demandent une réponse dans vingt-quatre heures.

Le citoyen Vincent propose de nommer une commission pour entendre leurs griefs.

Le Citoyen-Maire dit qu'il a reçu des députations des diverses corporations, qu'il les a assurés que le gouvernement s'occupait activement d'organiser le travail; il a ajouté qu'il recevrait volontiers une députation des garçons boulangers. — Arrêté qu'ils seront prévenus.

Chaque membre délégué pour présider les élections de la garde nationale, rend compte de sa mission. Plusieurs de ces élections ont été ajournées. La Commission en annule quelques-unes qui sont irrégulières.

Le citoyen Bernard Barret propose que la Commission émette un vœu favorable pour que le gouvernement provisoire ordonne l'élargissement de tous les détenus pour coalition et colision, par suite des questions de salaires. — Adopté à l'unanimité.

MARSEILLAIS !

L'énergique adresse que vous nous avez envoyée est bien celle de ces immortels républicains qui renversèrent la tyrannie le 10 août. Recevez les embrassements fraternels de tous vos frères de Lyon. Si vous en aviez besoin, ils vous exhorteraient à la persévérance et à une surveillance active autour du berceau de la République naissante; mais la vigilance est dans vos âmes. Vous avez senti que les injures qui vous étaient jetées à la face s'adressaient moins à vous qu'à la République, et vous en avez bondi de colère. Laissez crier l'aristocratie; c'est une rage impuisante, ou plutôt le râle de la mort.

Courage et persévérance.

Vos frères de Lyon, pour le Club démocratique :

Greppo, Grangy, Benoît, Grinand, Guillermain, Jean Charavay, Gabriel Charavay, Perrache, Razuret, Peyrol, Gros, Chalay, Thomas, Piquet, Maurin.

LES OUVRIERS RÉPUBLICAINS DE MARSEILLE

A tous leurs Frères de France.

CITOYENS !

Alors que le pavé de la capitale est encore rouge du sang des



nôtres, quand au fond de notre âme résonne encore leur dernier sanglot d'agonie, il ne nous est point permis ici d'exhaler un cri de douleur pour tant de meurtrissures, pas une larme pour tant de dévouements héroïques! — Non, rien ne nous est permis, pas même de proclamer les principes pour lesquels ils sont morts!!!

Frères, entendez nos paroles, et qu'elles retentissent dans la postérité comme une protestation solennelle et énergique contre les outrages faits à notre dignité d'homme, à notre caractère de citoyens.

Depuis trois jours, toutes les sangsues du peuple de Marseille déversent sur nos **PAUVRES BLOUSES** plus de perversités, plus d'ignominies, plus de crimes que les tyrans et leurs esclaves n'en ont justement amassé sur leur tête.

Et cela, *Frères*, parce que dans toutes les fibres de notre être se meut le sentiment humain, le besoin de la justice et de l'égalité.

A la nouvelle que le soleil républicain venait de se lever sur le cadavre de nos frères, nous avons voulu nous associer à leur triomphe, en nous armant pour continuer leur tâche et faire respecter le gouvernement issu du Peuple!

Trois jours la bourgeoisie nous a vu calmes et dignes; trois jours nous lui ayons juré de faire respecter l'ordre, et l'ordre n'a point été troublé.

Devant de semblables faits, la bourgeoisie mercantile ne s'est point inclinée; elle n'a pas même fait taire sa langue impie.

Ils nous ont traité de *voleurs*, eux qui ne vivent que de nos sueurs; d'*assassins*, eux qui nous oppriment depuis Caïn!...

Nous aurions pu dévorer ce dernier outrage fait à la vertu pauvre et modeste s'il n'eût été lancé qu'à notre adresse; mais ces calomnies infâmes sont également dirigées contre vous; et c'est pourquoi nous avons cru devoir protester énergiquement.

Au nom de tous nos frères de Marseille.

E. COUTURAT, *Secrétaire*, ancien cordonnier, rue de Rome, 100, délégué.

ALBENOIT, rue Pavé-d'Amour, 10, délégué.

P. COLLIER, traverse des Convalescents, 2, délégué.

MICHEL, formier, rue d'Aubagne, 54, délégué.

F. EMERIC, paveur, rue des Bergers, 44, délégué.

MOUREY, tailleur, rue de l'Etrieu, 24, délégué

MARTIN, horloger-bijoutier, rue Pavé d'amour, 12.

G. HELFER, tailleur, rue Beauveau, 15, délégué.

DEROUX, tailleur, rue St-Théodore, 5, délégué.

BOUCLAINVILLE, place du Théâtre, 1, délégué.

MALABAVA, rue d'Aubagne, 54, délégué.

MERCIER, lampiste, rue Breteuil, 2, délégué.

BLANCHARD, modeleur, rue Vacon, 22, délégué.

LEGRAIN, cordonnier, passage Noailles, 1, délégué.

SIBILLAT, formier, rue Désaix, 16, délégué.

L. BONNEFOIS, sculpteur, plaine St-Michel, 16.

GALLIARD, horloger, bijoutier, rue d'Aubagne, 81.

Tous membres de la Société Populaire pour la défense des Droits de l'Homme.

Lyon, le 4 mars.

Les élections de la garde nationale ont dû se faire aujourd'hui dans les quartiers, sous la présidence d'un membre du comité central de l'hôtel-de-ville. Dans plusieurs quartiers, les citoyens ne se connaissant pas suffisamment pour désigner leurs officiers, ou n'étant pas en nombre suffisant, ou encore n'ayant pas de local, n'ont fait qu'une réunion préparatoire et ont ajourné leurs élections.

Nous invitons tous les citoyens dont les chefs ne sont pas encore nommés, à se faire inscrire pour se rendre en plus grand nombre possible ; qu'ils ne perdent pas de vue que tout citoyen domicilié fait partie de la garde nationale. Ces élections ne sont que provisoires jusqu'à ce que les représentants de la nation aient fait une loi nouvelle, mais si le provisoire est mauvais, il peut influencer d'une manière fâcheuse sur le définitif.

Ne nommez pas des hommes dont l'attachement pour l'ancien ordre de choses vous est connu et qui n'ont de républicain que la

cocarde. Evincez ceux qui se produisent d'eux-mêmes et qui font leur propre apologie. Ne cherchez pas à ne composer votre corps d'officiers que de citoyens riches, le costume adopté devant être peu coûteux et même ne devant rien coûter du tout. Il n'y aura ni riche ni pauvre avec le costume simple et uniforme de la garde civique.

Pour procéder à vos élections d'une manière régulière, cherchez dans vos quartiers un vaste local, une église, par exemple, c'est dans les églises que nos pères faisaient leurs élections.

INDIGNE PALYNODIE.

La plupart des ames damnées de Louis-Philippe viennent faire leur soumission au gouvernement républicain. Tout-à-coup, Bugaud, Soult, Thiers et consorts sont devenus de chauds patriotes, et je ne doute pas que bientôt nous ne soyons que des aristocrates auprès d'eux. Misérable comédie !

Le gouvernement provisoire est assez fort, assez noble pour être généreux envers ses ennemis ; il se croit assez sûr de la clémence du peuple pour prononcer l'absolution des assassins, des oppresseurs du peuple ; fort bien. Mais ne craint-il pas que les ennemis qui se pressent et qui l'entourent ne finissent par l'étouffer ?

FAITS DIVERS.

Le gouvernement provisoire vient de rendre un décret portant abolition de tous les titres de noblesse.

— Les élèves de l'école Polytechnique, viennent, par une adresse au gouvernement, d'être remerciés de leur patriotique conduite pendant la révolution.

— On vient de trouver les mémoires manuscrits et inédits de Louis-Philippe, en deux volumes reliés en maroquin.

— Les journaux annoncent que Guizot est arrivé en Angleterre.

— Le citoyen Lagrange, de Lyon, qui avait été nommé par le gouvernement provisoire gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, vient de donner sa démission. Ce citoyen paraît ne plus jouir de la plénitude de ses facultés.

Le Gérant, G. CHARAVAY.

Lyon. — Imprimerie de J.-B. RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 5.